

Juillet 2019



# Sauviat-sur-Vige

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

n°15



## Edito

**Chères sauviageoises, chers sauviageois,**  
Ce bulletin est destiné à vous présenter la vie de notre commune au cours des mois passés.

L'équipe municipale s'est attachée à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les taux des taxes

locales au même niveau, et ce, malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Les élus locaux et les employés municipaux restent les interlocuteurs de proximité pour les habitants de nos secteurs ruraux. Toutefois, sur grand nombre de domaines, nous ne pouvons que diriger les administrés vers d'autres services (Etat, Région, Département, Communauté de Communes) en raison de transferts de compétences qui interviennent régulièrement.

Les élus de la commune de Sauviat se sont prononcés contre le transfert immédiat de la gestion de l'eau. Le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes devrait intervenir dans les années à venir si la législation reste en l'état.

Nous avons dû procéder en matière d'investissement à des travaux inattendus au niveau de l'école : changement de la chaufferie et des canalisations de chauffage.

La réfection des 2 logements communaux a été réalisée ; les portes de la salle des fêtes et du hangar communal ont été remplacées.

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme se poursuit afin de permettre un meilleur aménagement de notre territoire.

Les travaux de la rue Jean Jaurès ont également débuté avec la reprise des canalisations d'assainissement. L'aménagement de la rue sera totalement revu (voierie, éclairage public) dans le but d'améliorer le confort des riverains.

La préservation de l'environnement et de la santé des habitants de la commune est une préoccupation des élus. C'est dans ce cadre que la municipalité a adhéré à la charte « 0 pesticide » dont vous pourrez lire les principes dans ce bulletin.

Vous trouverez également des informations sur les délibérations du Conseil Municipal et sur la vie associative. Cette dernière reste riche grâce à tous ces bénévoles qui s'impliquent dans l'animation de la vie de la commune.

Un de ces bénévoles et ancien élu de Sauviat-sur-Vige nous a quittés cette année. Nous lui rendons hommage dans ce bulletin dont lui-même a été l'auteur de nombreux numéros, il y a quelques années.

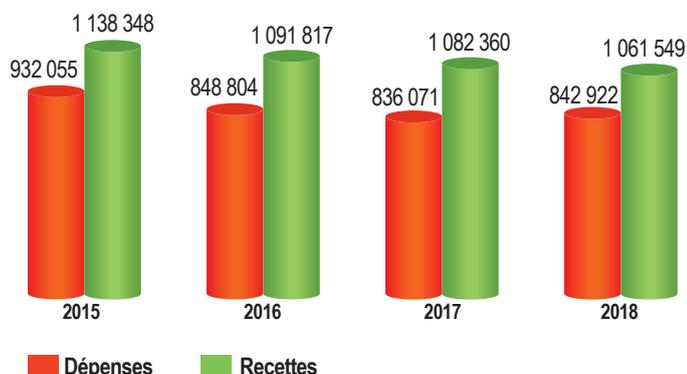
Je vous souhaite un bel été !

**Jean-Pierre NEXON**  
Maire de Sauviat-sur-Vige

# Les Comptes Administratifs

## ■ Budget principal

### Fonctionnement



■ Dépenses ■ Recettes

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

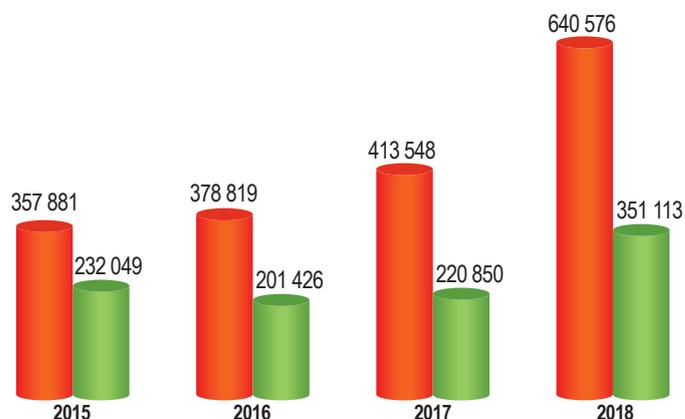
##### Dépenses :

- financement des dépenses à caractère général
- charges de personnel
- autres charges de gestion courantes : indemnités, subventions...
- remboursement des intérêts de l'emprunt
- dotation aux amortissements

##### Recettes :

- ressources propres : services communaux, locations
- impôts et taxes
- dotations et subventions
- remboursement des assurances

### Investissement



#### SECTION INVESTISSEMENT :

##### Dépenses :

- financement des travaux d'équipement :  
remboursement du capital de l'emprunt

##### Recettes :

- subventions des travaux d'équipement
- emprunt
- dotations et réserves
- amortissements



## Charte Zéro Pesticide

Les pesticides sont présents partout dans l'environnement, polluant, par contamination, les eaux des rivières, la pluie, l'air, l'atmosphère et les sols. On les retrouve également dans les fruits, les légumes, les céréales et les produits d'origine animale. Ainsi disséminés, ils engendrent des conséquences sur la santé humaine et sur la biodiversité.

Les communes doivent aujourd'hui changer leur façon de faire, en cherchant les solutions les mieux adaptées pour entretenir les espaces publics sans risque pour l'homme et la nature.

C'est pourquoi notre commune s'est engagée dans ce changement en signant la charte Zéro pesticide.

### Ceci nous engage à :

- Renoncer progressivement à l'usage des pesticides pour le désherbage, la lutte contre les champignons ravageurs... en recourant le plus possible aux techniques alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression totale de substances chimiques.
- Former les agents techniques aux méthodes alternatives.
- Organiser et assurer l'information auprès des administrés sur l'opération.



### ■ Séance du 29 septembre 2018

#### • Forfait location de salles pour organismes à but lucratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le forfait de 15 € pour la location journalière des salles Jean Moulin, Gay Lussac et Pressemane et le local du 74 rue Emile Dourdet et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires aux recouvrements des sommes dues par ces organismes à but lucratif.

#### • Extension régie location de salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'extension de la régie Location de Salles pour les salles pré-citées.

#### • Autorisation recours à emploi contractuel

##### Le Conseil Municipal :

- 1- Autorise le Maire à recruter des agents contractuels selon les besoins du service;
- 2- Dit que ces agents devront avoir le niveau d'étude correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;
- 3- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- 4- Dit que ces agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade de référence ;
- 5- Autorise en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

#### • Participation voyages de la Fédération des Œuvres Laiques 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation aux frais de séjour des enfants de la Commune partant en Centres de Vacances Hiver – Printemps – Été 2018. Cette participation sera accordée de la façon suivante: 10 € par jour et par enfant pour tous les enfants de la Commune.

#### • Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les informations contenues dans le rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau 2017.

#### • Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2017

#### • Contrats Territoriaux Départementaux

*Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire aux Contrats Départementaux Territoriaux les projets suivants :*

- Travaux de grosses réparations de voirie pour un total d'environ 13 500 € HT
- Travaux d'entretien sur hangar communal pour un total d'environ 4 050 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'inscription des projets présentés aux CTD et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la perception des subventions.

#### • Désignation des entreprises - Travaux de la rue Jean Jaurès Sur rapport du cabinet VRD'Eau, et compte tenu de l'analyse des offres reçues par la Commune pour la réalisation des travaux de la rue Jean Jaurès, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil de retenir :

- Pour le lot n°1 (assainissement eaux usées, eaux pluviales et adduction d'eau potable) l'entreprise SADE pour un montant total de 421 191,60 € HT

- Pour le lot n°2 (voirie) l'entreprise SIORAT pour un montant de 304 894,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre la proposition de la CAO, et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la perception des subventions.

#### • Convention de Délégation Maîtrise d'Ouvrage - Communauté de Communes de Noblat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour la rue Jean Jaurès et autorise le Maire à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires aux paiements des sommes dues aux entreprises ainsi qu'à la perception des subventions correspondantes au projet.

#### • Noms de rues - Village de Valléages

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la dénomination et de la numérotation des rues dans les villages, notamment pour les services de secours ainsi que pour les prestataires de livraisons.

Il est également nécessaire de mener une réflexion sur l'ensemble des villages de la commune.

C'est pourquoi il est proposé de créer une commission ayant pour membres: Mesdames BEN TOUMIA, JEANDEAU et JARDON, Messieurs DECOUT, MOUSNIER et VILLACHON.

### ■ Séance du 19 novembre 2018

#### • Remises gracieuses - Eau

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les demandes présentées et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire.

#### • Mise à disposition assainissement Communauté de Communes de Noblat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise le Maire à signer le PV et toutes les pièces nécessaires au transfert des biens.

#### • Motion de soutien - Aménagements routiers à l'Est de l'agglomération de Limoges

Le Conseil, après en avoir délibéré, soutient le projet porté par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, d'aménagement routier de l'Est du département de la Haute-Vienne et demande sa réalisation dans les meilleurs délais.

### ■ Séance du 17 décembre 2018

#### • Plan Local d'Urbanisme - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M<sup>me</sup> G. et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PADD qui s'articule autour de trois axes: la promotion d'un développement démographique maîtrisé et raisonné, la prise en compte du territoire dans sa dimension agricole, naturelle et forestière et la confortation des équipements et activités économiques et de loisirs de la commune.

#### • Tarifs 2019 : Repas cantine

*Enfants* : 2,60 € (2,55 € en 2018)

*Enseignants* : 5,30 € (5,20 € en 2018)

*Résidence Raymond Coudert* : 5,80 € (5,70 € en 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

# Délibérations du Conseil Municipal

## 2018-2019

### • Adhésion SPA 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion auprès de la SPA pour l'année 2019 et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires

### • Contrat de prestation Miane et Vinatier 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement du contrat de prestation de service de l'entreprise et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution et le paiement des services rendus.

### • Contrat de maintenance informatique

En 2019, le tarif reste de 15 € HT par ordinateur et par mois (à l'exception de l'ordinateur portable), soit 648 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat présenté.

### • Certificat d'urbanisme

Monsieur le Maire explique qu'un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé pour un projet de construction au lieu dit Pontauty. Cette demande a déjà été instruite par la Direction Départementale des Territoires. Cette dernière a délivré une réponse négative. Cependant, compte tenu des enjeux qui découlent de la construction, il est nécessaire d'interpeler les services instructeurs du droit des sols sur le besoin de l'autoriser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à ce que le projet du pétitionnaire soit accepté.

### • Coupes d'affouage Bézénas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 au martelage des coupes désignées, précise leur destination (« partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques »).

### • Coupes d'affouage Le Monteil

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 au martelage des coupes désignées, précise leur destination (« partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques »).

### • PDIPR

**Le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire "Circuit des Puys", présenté par la commune de Moissannes dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN.

- de demander l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :  
(CR= chemin rural, SN= sans nom)

Le conseil accepte la présente inscription au PDIPR et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire.

## ■ Séance du 10 avril 2019

### • Approbation des comptes administratif et de gestion Budget Principal 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion communal 2018.

### • Approbation des comptes administratif et de gestion Budget Eau 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Service de l'Eau.

### • Approbation des comptes administratif et de gestion Budget Lotissement 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Lotissement de La Lande.

### • Vote des taux 2019

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales pour 2019, décide à l'unanimité de maintenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION » soit :**

- 16,20% pour la taxe d'habitation
- 16,97 % pour la taxe foncière (bâti)
- 68,29 % pour la taxe foncière (non bâti)

### • Tarifs régie pêche

**Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le changement des tarifs au 1er janvier 2020 soit :**

- sociétaires à l'année : 30 €
- Hors commune à l'année : 45 €
- Journalières : 6 €
- Jeunes (moins de 15 ans) 15 €

### • Voyages scolaires 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la participation aux voyages scolaires à hauteur de 20€ par élève et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de la dépense.

### • Participation voyages organisés par la Fédération des Œuvres Laïques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une participation aux frais de séjour des enfants de la Commune partant en Centres de Vacances Hiver – Printemps – Été 2019.

Cette participation sera accordée de la façon suivante : 10 € par jour et par enfant pour tous les enfants de la Commune.

### • Cotisations et adhésions 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le renouvellement des adhésions à l'Association des Maires et Elus de France au Fonds d'art Contemporain et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à la signature de toutes les pièces nécessaires.

### • Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les montants des subventions présentés et autorise le Maire à procéder au mandement. Le Conseil rappelle toutefois que le versement de ces subventions doit être soumis à la condition pour les associations de fournir un état récapitulatif des comptes de l'année précédente faisant apparaître l'utilisation de la subvention communale.

### • Création d'un forfait branchement d'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de forfait et autorise le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à la création et à la perception de cette nouvelle catégorie de recette.

### • Budgets Primitifs 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal et les budgets primitifs annexes de l'Eau, et du Lotissement de La Lande 2019 tels que présentés en séance.

### • Transfert de la compétence eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à ce que le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes de Noblat ne soit pas anticipé et qu'il n'intervienne qu'en 2026.

### • Plan d'Aménagement et de Développement Durable - PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PADD tel que présenté.

# Travaux et Investissements

*fin 2018 début 2019*

## ■ Chauffage de l'école primaire

Fin 2018 il a été nécessaire de faire remplacer la chaudière de l'école. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PEJOUT pour un montant de 13276 € HT.

Au début de l'année 2019, les tuyaux de réseau de chauffage de l'école maternelle ont du être changés par l'entreprise SOPCZ pour un montant de 7958 € HT, une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental.

## ■ Réfection totale du logement communal F2 (au dessus de l'école)

Le logement F2 a été entièrement refait par nos agents communaux.



## ■ Rénovation du logement communal 70 rue E. Dourdet

La salle de bain du logement du 70 rue E. Dourdet a été refaite par nos agents communaux



## ■ Rédaction d'un Plan Local d'Urbanisme

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune décidée lors du conseil municipal du 14 février 2015 se poursuit. Le but de ce document est de planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été rédigé et a été soumis à une consultation publique des habitants notamment lors d'une réunion publique qui a eu lieu en mars 2019.



## ■ Changement de la porte de la salle des fêtes et du garage communal

Dans un souci d'économie énergétique, la porte de la salle des fêtes a été changée pour un montant de 4282 € TTC par l'entreprise ACCES LIMOUSIN. Cette entreprise a également remplacé la porte du garage communal rue E. Dourdet pour un montant de 4860 € avec une subvention de 820 € du Conseil Départemental.

## ■ Réfection de la rue Jean Jaurès

Les travaux de la rue Jean Jaurès ont débuté. Les réseaux d'eau seront entièrement refaits et la voirie restructurée dans les mois à venir.



## Hommage

### Une des plus grandes figure de notre commune nous a quitté cette année à l'âge de 76 ans.

Qui ne connaissait pas Jean-Pierre Morlon ? Il était de toutes les manifestations, toujours le sourire aux lèvres et un mot pour chacun car pour lui l'amitié, les copains c'était sacré.

Il commença sa carrière de journaliste pour le Populaire du Centre à Guéret puis Tulle et enfin Limoges. 37 ans de reportages, d'articles innombrables sur le Limousin qu'il affectionnait tant ainsi que sur notre petite commune. Plume intarissable et d'une culture impressionnante il était capable d'écrire un article en quelques minutes sur un coin de table où il pouvait également laisser une trace de son passage : une caricature sur la nappe dessinée en quelques coups de crayons.

Passionné par la vie politique et l'histoire de notre région, il était une mémoire de notre histoire sauviégeoise et de notre patrimoine. Son investissement pour la commune n'avait pas d'égal au sein du conseil municipal mais également dans l'organisation d'événements.



Il fut conseiller. Il mettait son talent de journaliste au profit de l'élaboration de nombreux bulletins municipaux de Sauviat sur Vige ainsi que dans la rédaction des articles que vous pouviez lire dans le Populaire du Centre.

Nous lui devons en grande partie le succès et la longévité de la partie gastronomique de notre Foire aux Vins dont il était l'un des organisateurs et participants des plus actifs. Il préparait également les journées du patrimoine en véritable passionné et attaché à la transmission de son savoir, véritable mine d'informations.

La commune et ses habitants lui doivent beaucoup et auront certainement toujours dans un petit coin de tête le souvenir de « la Bête » comme pouvaient le surnommer ses proches et amis.

# Activités et Manifestations

## 2018-2019

### ■ Exposition Art'Volution

L'été dernier, deux artistes locaux Yannick Bouhier et Cindy Villejoubert ont exposé leurs œuvres dans la salle du conseil municipal, jouant avec les couleurs et les matières.



### ■ Exposition d'automne pour l'atelier de la lumière

Au mois de Novembre, salle du conseil, Maître Bernard Bigey et ses élèves de l'Atelier de la lumière présentaient au public près de quatre-vingts œuvres picturales sur le thème de la danse réalisées au cours de la saison estivale.

L'association ne compte pas moins de vingt-trois membres, habitants de Sauviat et des environs, qui se réunissent deux fois par semaine pour s'adonner à leur passion que sont le dessin et la peinture.



### ■ Départs à la retraite à la cantine

Marie-José Coueignas et Eliane Decout ont quitté simultanément leurs fonctions au service communal de restauration. Jean-Pierre Nexon, Maire, a retracé leur carrière d'agents territoriaux depuis 1992 pour l'une et 2002 pour l'autre. Il a souligné l'investissement dont les deux employées ont fait preuve autant dans le cadre

de la cantine que dans l'entretien des installations publiques. Marie-José et Eliane participaient également, avec beaucoup de gentillesse à toutes les manifestations municipales (le repas des aînés par exemple)

Le maire a insisté sur leur « qualité d'écoute aux besoins et aux goûts des enfants comme des résidents de la résidence Raymond-Coudert ; une tâche qui nécessite assiduité et disponibilité ». Elles ont su accueillir, il y a près de trois ans, avec bienveillance, leur collègue Patrick Reliat qui venait alors compléter l'équipe des cuisines.

Frédérique Montazaud et Jean-Luc Chaput assurent leur relève, tous les deux sont issus de la restauration privée ou collective.



### ■ Remise des prix du concours de maisons fleuries

Le dimanche 10 mars dernier se déroulait, en présence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental, la remise des prix du concours "Villes et villages fleuris" au niveau départemental.

Cette année encore, les concurrents sauvegeois ont su faire preuve de créativité pour apporter couleurs et originalité dans la commune. Le jury a eu fort à faire pour départager les candidats. Les critères imposés par le label "Villes et Villages Fleuris" sont les suivants: qualité du fleurissement (variété, quantité, entretien et propreté des abords), qualité esthétique des supports, harmonie des couleurs, mise en valeur du bâti dans le respect des matériaux existants et enfin la qualité des arbres, arbustes et différents végétaux.



# Activités et Manifestations

## 2018-2019

Tous les participants ont reçu de la commune un bon d'achat d'un montant de 25€ utilisable chez Sonia Fleurs, fleuriste, rue Émile Dourdet ou à Maison, Jardin, Ambiance Gourmande, place du 11 novembre 1918.

### Résultats du classement :

#### **Décor floral installé sur la voie publique**

- Maria MONTEIRO

#### **Maison avec jardin visible de la rue**

- Nathalie RENAUDET

#### **Balcon ou terrasse**

- Louise LE GALLAIS

#### **Parcs fleuris**

- Alison WILSON

#### **Fenêtres ou murs**

- Gérard PERPILLOU

#### **Immeubles collectifs**

- Jacqueline CLAUD

#### **Hôtels Restaurants Café Commerces**

- Patricia CHASSOUX pour Le Relais de la Vige

## ■ 35<sup>e</sup> édition de la Foire aux vins

Les 15 et 16 juin derniers a eu lieu la 35<sup>ème</sup> Foire aux Vins de France. Comme chaque année une vingtaine de viticulteurs se sont réunis sur l'esplanade de la Vige afin de nous faire déguster les meilleurs crus. Les stands d'artisans et de gastronomie étaient également présents. Le Cantal, département invité était présent avec ses produits de bouche : tripoux et fromages et son folklore. Un superbe feu d'artifice a clôturé la soirée du samedi soir. Les animations ont été assurées par le groupe « les Vezien », « Succés fous des années 80 » et « Revue Prestige ».



## ■ L'Aslbv 87

Cette toute jeune association de la commune a déjà montré son investissement dans l'organisation de manifestations sportives.

Au mois d'octobre 2018, ses membres ont organisé une course non chronométrée pour une centaine de participants dans le



cadre de la manifestation « Octobre rose » dont les fonds ont été reversés à la ligue contre le cancer.

Elle a organisé la première édition du Trail de La Pierre Du Loup, trail inscrit au challenge Trail Haute Vienne 87, 3 formats de course 24 kms, 10 kms et 10 kms de Marche Nordique.

## ■ Ensemble Chorégraphique : un nouvel habit pour Prestige Parade.

La troupe de Sauviat a présenté sa nouvelle tenue de parade lors du 40<sup>ème</sup> anniversaire du corso fleuri de Pâques à Lanouaille. Diana, est une création de l'atelier "La Fraise au Loup".

Le groupe se produit tout au long de l'année dans la région et dans de nombreuses villes de France. Les chorégraphies de parade et du spectacle de scène « Revue Prestige » sont créés par Michel Durand. Chorégraphies et entraînements ont lieu le vendredi soir ou le samedi après-midi à la salle des fêtes.



# Communauté de Communes de Noblat



## Communauté de Communes de Noblat

ZA de Soumagne  
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 05 87 22 99 00

**12 communes** : Champnétery, Le Chatenet en Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Moissannes, Royères, Saint- Bonnet Briance, Saint-Denis des Murs, Saint-Léonard de Noblat, Saint -Martin Terressus, Saint- Paul, Sauviat-sur Vige.

## Les Compétences de la Communauté de Communes de Noblat

### - COMPETENCES OBLIGATOIRES

#### • Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur

- Actions d'intérêt communautaire

#### • Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristique (ZA du Theil)

- Actions d'intérêt communautaire

- Politique locale du commerce,

- Soutien aux activités commerciales

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme intercommunal (OTSI de Noblat)

#### • Milieu aquatique et prévention des inondations

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ( GEMAPI)

#### • Aires d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

#### • Déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte et traitement (SICTOM et déchèteries)

### - COMPETENCES OPTIONNELLES

#### • Voirie

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire définie par une délibération du Conseil Communautaire

#### • Protection et mise en valeur de l'environnement

#### • Equipements culturels, sportifs, d'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire (Ecoles de musique de Saint Léonard et de Saint Paul, Espace Aqua Noblat)

#### • Politique du logement et du cadre de vie

#### • Action sociale d'intérêt communautaire ( petite enfance)

#### • Assainissement collectif et non collectif (SPAC, SPANC)

#### • Maison de service au public

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

### - COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- Établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

- Prise en charge de l'apprentissage scolaire de la natation des écoliers scolarisés dans les écoles du territoire de Noblat : transports des élèves et apprentissage scolaire de la natation

- Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne à la place des communes

- Participation financière à l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées du canton de Saint Léonard de Noblat

- Participation financière au Relais Info Services  
- Soutien financier à des associations qui organisent des manifestations culturelles et / ou sportives mettant en avant les actions et / ou réalisations de la Communauté de Communes de Noblat

- Informatisation du cadastre des communes

- Etudes, création, aménagement et entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.



## Etat Civil 2018

### Naissances

CLAMONS Iris.....12/10/2018  
COCHAIN Léonie .....27/06/2018  
MOREL Léon .....20/06/2018  
PANIER Amel .....02/08/2018  
BERNARD Gustave .....07/11/2018  
CHASSOUX Ambre.....05/01/2018  
LASSENE Eléna .....27/03/2018

### Décès

CAILLAUD Jean Marcel .....26/11/2018  
DUCROS Marie Lucienne .....02/10/2018  
FAURE Jean-Claude Bernard...31/03/2018  
FAYE Marie Denise.....18/07/2018  
LAFARGE André Marc .....05/08/2018  
LAMARGUE Raymond .....22/06/2018  
LAMATIERE Simone Camille...14/02/2018  
LEGRESY Céline Yvette .....23/08/2018  
PERET Lucienne .....26/08/2018  
SOSNIERZ Philippe.....12/12/2018  
VILLARD Odette .....09/11/2018  
VILLEJOURBERT Marthe .....15/05/2018

### Mariages

BASLE Pascal REJMAN Patricia  
26/07/2018  
CAHON Pierre Emmanuel Jacques PATISSON Stéphanie  
02/07/2018  
DURANDEAU Adrien BARRET Margaux Clémence  
09/06/2018  
LAURENT Patric François André GUINCESTRE Angélique Valentine  
09/06/2018  
NEGREMONT Sébastien SAPIN Sandrine  
30/06/2018